

# **CMCIC COVERED BONDS**

## **Comptes sociaux**

**au 31 décembre 2009**

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexes

**COMPTES SOCIAUX****BILAN**

ACTIF en millions d'euros	Notes	2009 31 décembre	2008 31 décembre
Caisse, Banques centrales			
Effets publics et assimilés			
Créances sur les établissements de crédit	2	14 525,4	14 577,7
Opérations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Opérations de crédit-bail et assimilées			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	3	1,1	
Comptes de régularisation			
<b>Total de l'actif</b>		<b>14 526,6</b>	<b>14 577,7</b>
<b>Hors-bilan</b>			
<b>Engagements reçus</b>			
<b>Engagements de financement</b>			
Engagements reçus d'établissements de crédit			
<b>Engagements de garantie</b>			
Engagements reçus d'établissements de crédit	11	20 239,2	20 232,8
<b>Engagements sur titres</b>			
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Autres engagements reçus			

**BILAN**

	PASSIF en millions d'euros	Notes	2009	2008
			31 décembre	31 décembre
Banques centrales				
Dettes envers les établissements de crédit		5	0,7	3,1
Opérations avec la clientèle				
Dettes représentées par un titre		6	14 283,2	14 328,0
Autres passifs		3		1,4
Comptes de régularisation		4	0,9	0,4
Provisions				
Dettes subordonnées		7	120,3	121,7
Fonds pour risques bancaires généraux				
Capitaux propres		8	121,5	123,1
- Capital souscrit			120,0	120,0
- Primes d'émission				
- Réserves			1,1	
- Ecart de réévaluation				
- Provisions réglementées				
- Report à nouveau			0,0	
- Résultat de l'exercice			0,4	2,8
<b>Total du passif</b>			<b>14 526,6</b>	<b>14 577,7</b>

**Hors-bilan****Engagements donnés****Engagements de financement**

Engagements en faveur d'établissements de crédit

Engagements en faveur de la clientèle

**Engagements de garantie**

Engagements d'ordre d'établissements de crédit

Engagements d'ordre de la clientèle

**Engagements sur titres**

Titres acquis avec faculté de reprise

Autres engagements donnés

## COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
+ Intérêts et produits assimilés	12	469,4	323,0
+ Intérêts et charges assimilées	12	(467,2)	(317,8)
+ Revenus des titres à revenu variable			
+ Commissions (produits)			
+ Commissions (charges)			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
+ Autres produits d'exploitation bancaire			
+ Autres charges d'exploitation bancaire			
= Produit Net Bancaire		2,1	5,1
+ Charges de personnel			
+ Autres charges administratives		(1,2)	(0,8)
+ Dotations aux amortissements			
= Charges de fonctionnement		(1,2)	(0,8)
= Résultat Brut d'Exploitation		0,9	4,3
+ Coût du risque			
= Résultat d'Exploitation		0,9	4,3
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
= Résultat Courant		0,9	4,3
+/- Résultat exceptionnel			
+ Impôts sur les bénéfices	13	(0,5)	(1,5)
+/- Dotations/reprises de FRBG			
+/- Dotations/reprises aux provisions réglementées			
= Résultat Net		0,4	2,8

## INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

## Faits marquants de l'exercice

La société CM-CIC COVERED BONDS est une filiale à 99,97% de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Il n'y a pas eu d'émissions d'EMTN obligataires au cours de l'exercice 2009. Le total des émissions s'élève à 14,3 milliards d'euros et l'essentiel de ces emprunts présentent des échéances se situant entre un et cinq ans.

## NOTE 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Les comptes sociaux sont établis conformément au règlement CRB 91-01 modifié par les règlements CRC 2000-03, CRC 2004-16, CRC 2005-04 et CRC 2007-05

## Crédits

Les crédits sont inscrits au bilan pour leur valeur nominale.

## Actifs et passifs libellés en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change officiel à la date d'arrêt. Les gains ou pertes de change latents résultant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat avec les différences de change réalisées ou subies sur les transactions de l'exercice.

## Intérêts et commissions

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception des commissions relatives aux opérations financières qui sont enregistrées dès la clôture de l'émission ou dès leur facturation.

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

## NOTE 2 - Créances sur les établissements de crédit

	31.12.2009		31.12.2008	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires			2,0	
Prêts, valeurs reçues en pension (*)		14 395,0		14 395,0
Titres reçus en pension livrée				
Créances rattachées		130,4		180,7
Créances douteuses				
Dépréciations				
<b>Total</b>		<b>14 525,4</b>	<b>2,0</b>	<b>14 575,7</b>
<b>Total des créances sur les établissements de crédit</b>		<b>14 525,4</b>		<b>14 577,5</b>
dont prêts participatifs				
dont prêts subordonnés				

(\*) Les prêts accordés ont uniquement comme contrepartie la BFCM

## NOTE 3 - Autres actifs et passifs

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Primes sur options				
Comptes de règlement d'opérations sur titres				
Dettes représentatives des titres empruntés				
Impôts différés				
Débiteurs et créditeurs divers	1,1			1,4
Créances et dettes rattachées				
Dépréciations				
<b>Total</b>	<b>1,1</b>			<b>1,4</b>



## INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

## NOTE 4 - Comptes de régularisation

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes d'encaissement				
Comptes d'ajustements devises et hors-bilan				
Autres comptes de régularisation		0,9		0,4
Total		0,9		0,4

## NOTE 5 - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2009		31.12.2008	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	0,7		3,1	
Comptes à terme				
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes rattachées				
Total	0,7		3,1	
Total des dettes envers les établissements de crédit		0,7		3,1

## NOTE 6 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2009	31.12.2008
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire & titres de créance négociables (*)		
Emprunts obligataires	14 155,0	14 155,0
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	128,2	173,00
Total	14 283,2	14 328,0

(\*) Le solde non amorti correspond à la différence entre le montant initialement reçu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre

## NOTE 7 - Dettes subordonnées

	31.12.2008	Emissions	Rembour- sements	Autres variations	31.12.2009
Dettes subordonnées	60,0				60,0
Emprunts participatifs					
Dettes subordonnées à durée indéterminée	60,0				60,0
Dettes rattachées	1,7				0,3
Total	121,7				120,3

Principales dettes subordonnées :

	ENCOURS	TAUX D'INTERET	ECHEANCE	CONDITIONS REMBT.ANT.
EMPRUNT SUBORDONNES A TERME 2007	60,0	Euribor 3 mois + 0,22	2 017	
EMPRUNT SUBORDONNE A DUREE INDETERMINEE 2007	60,0	Euribor 3 mois + 0,66	**	
TOTAL	120,0			

Tous les emprunts sont en euros.

## INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

## NOTE 8 - Capitaux propres et FRBG

	Capital	Primes	Réserves (*)	Report à nouveau	Résultat exercice	Total	FRBG
Solde au 1.1.2008	120,0				0,3	120,3	
Résultat de l'exercice							
Affectation du résultat de l'exercice précédent							
Distribution de dividendes							
Augmentation de capital (*)						120,0	
Incidence des réévaluations							
Autres variations							
Incidence de la fusion							
Solde au 31.12.2008	120,0			0,3	2,8	123,1	
Solde au 1.1.2009	120,0			0,3	2,8	123,1	
Résultat de l'exercice					0,4	0,4	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1,1	1,7	(2,8)		
Distribution de dividendes				(2,0)		(2,0)	
Augmentation de capital (*)							
Incidence des réévaluations							
Autres variations							
Incidence de la fusion							
Solde au 31.12.2009	120,0		1,1		0,4	121,5	

Le capital est constitué au 31 décembre 2009 de 12 000 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

La BFCM détient 99,97 % du capital de la CMCIC COVERED BONDS au 31 décembre 2009.

A ce titre, elle est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe - Sud Est - Ile de France - Savoie Mont Blanc - CIC ainsi qu'au niveau de la consolidation nationale du Crédit Mutuel.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter la somme de 468 229,76€ provenant du résultat 2009 pour 443 249,51€ et du report à nouveau pour 24 980,25€ de la manière suivante:

360 000,00	Au titre des dividendes distribués
22 162,48	Affectation à la réserve légale
	Affectation à la réserve facultative
86 067,28	Au report à nouveau.
468 229,76	Total distribuable

## NOTE 9 - Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle

	< 3 mois et à vue	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	A durée indéter- minée	Créances dettes rattachées	Total
<b>ACTIFS</b>							
Créances sur les établissements de crédit		3 500,0	10 500,0	155,0	240,0	130,4	14 525,4
Créances sur la clientèle							
Obligations et autres titres à revenu fixe							
<b>PASSIFS</b>							
Dettes envers les établissements de crédit	0,7						0,7
Comptes créditeurs de la clientèle							
Dettes représentées par un titre							
- Bons de caisse							
- Titres du marché interbancaire et TCN							
- Emprunts obligataires		3 500,0	10 500,0	155,0		128,2	14 283,2
- Autres							
Dettes subordonnées				60,0	60,0	0,3	120,3

## NOTE 10 - Contrevaieur en euros des actifs &amp; passifs en devises

La contrevaieur en euros des actifs et passifs libellés en devises est au 31 décembre 2009 de 0 M€.

### INFORMATIONS SUR LES POSTES DE BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

#### NOTE 11 - Engagements de garantie

Les prêts accordés par CM CIC Covered Bonds à la BFCM sont garantis par des crédits à l'habitat éligibles en provenance du réseau des agences CM CIC, selon l'article 431-7 du Code Monétaire.  
Au 31 décembre 2009, le montant de cette garantie s'élève à 20 239,2 M€ contre 20 232, 8 M€ au 31 décembre 2008.

#### NOTE 12 - Produits et charges sur intérêts

	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	469,4	0,9	323,0	3,2
Clientèle				
Crédit-bail et location simple				
Obligations et autres titres à revenu fixe		466,3		314,6
Autres				
<b>Total</b>	<b>469,4</b>	<b>467,2</b>	<b>323,0</b>	<b>317,8</b>
dont charges sur dettes subordonnées				7,0

#### NOTE 13 - Impôt sur les sociétés

	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôt courant - Montant au titre de l'exercice	(0,5)	1,5
Impôt courant - Régularisation sur exercices antérieurs		
Impôt courant - Effet de l'intégration fiscale		
<b>Total</b>	<b>(0,5)</b>	<b>1,5</b>
Sur activités courantes	(0,5)	1,5
Sur éléments exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>(0,5)</b>	<b>1,5</b>

La société CM CIC Covered Bonds est intégrée fiscalement au groupe fiscal de la BFCM

Le montant comptabilisé au titre de 2009 correspond au montant qu'aurait payé la société si elle avait été imposée seule.

Il n'y a pas de déficit reportable.

#### Résultats financiers sur les 5 derniers exercices (en euros)

Nature des indications	2007	2008	2009
<b>1.Situation financière de l'exercice</b>			
Capital social	120 000 000	120 000 000	120 000 000
Nombre total d'actions émises	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Actions "A" ou actions ordinaires	12 000 000	12 000 000	12 000 000
<b>2.Résultat global des opérations effectives</b>			
Produits bancaires	75 247 416	322 953 692	469 355 125
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements provisions et résultat exceptionnel	553 906	4 336 523	911 475
Impôt sur les bénéfices	187 526	1 581 259	468 225
Participation des salariés due au titre de l'exercice		-	
Bénéfice	366 380	2 754 364	443 250
Montants des bénéfices distribués		2 040 000	360 000
<b>3.Résultats des opérations réduits à une action</b>			
Résultat après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	0,03	0,23	0,04
Bénéfice net	0,03	0,23	0,04
Dividende versé à chaque action "A"	0	0,17	0,03
<b>4.Personnel</b>			
Nombre de salariés (effectif moyen ETP)	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales,...)	-	-	-



## CM-CIC COVERED BONDS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CM-CIC Covered Bonds

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## CM-CIC COVERED BONDS

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CM-CIC Covered Bonds**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CM-CIC Covered Bonds et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

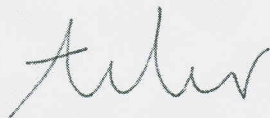
#### Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2010

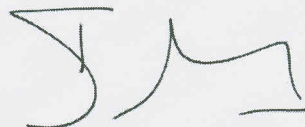
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Hussherr

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Santenac

**CM-CIC COVERED BONDS**

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**



**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **CM-CIC COVERED BONDS**

Exercice clos le 31 décembre 2009

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CM-CIC Covered Bonds, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Hussherr

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Santenac

## CM-CIC COVERED BONDS

Exercice clos le 31 décembre 2009

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## CM-CIC COVERED BONDS

Exercice clos le 31 décembre 2009

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1. Convention d'augmentation du plafond du programme d'émission de CM-CIC Covered Bonds de 15 milliards d'Euros à 30 milliards d'Euros**

##### ***Mandataires sociaux concernés***

Banque Fédérative du Crédit Mutuel, M. Philippe Vidal et M. Christian Klein.

Le conseil d'administration du 14 septembre 2009 a approuvé le rehaussement du plafond d'émission de votre société. Ce plafond, initialement fixé à 15 milliards d'Euros, a été porté à 30 milliards d'Euros en vue d'élargir les capacités de refinancement du groupe. Toutes les autres caractéristiques de la convention initialement conclue et autorisée en 2007 restent inchangées.



Ce dispositif entre dans le champ des mesures prises par la Banque Centrale Européenne (BCE) pour élargir les possibilités de refinancement des banques. Il a permis au groupe d'accéder au guichet de la BCE en déposant des collatéraux acceptés en contrepartie des financements accordés.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**1. Conventions et engagements relatifs au programme d'émission de titres obligataires sécurisés**

Le groupe CM5-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire de votre société, qui a pour activité exclusive le refinancement du groupe CM5-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « covered bonds » dans le cadre d'un programme d'émission d'Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet à votre société d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM-CIC en consentant des prêts à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

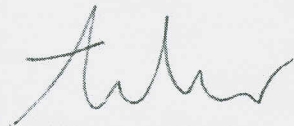
Dans ce contexte, votre conseil d'administration du 2 Juillet 2007 a autorisé le directeur général à conclure avec le CIC et la BFCM des conventions :

- d'externalisation et de mise à disposition des moyens,
- de garantie financière par laquelle votre société reçoit une partie du portefeuille de prêts immobiliers du réseau CM5-CIC en garantie des engagements contractés. En 2009, le montant des garanties financières reçues par votre société s'élève à 14,4 milliards d'Euros.

Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2010

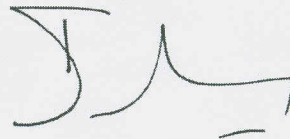
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Agnès Husherr

ERNST & YOUNG et Autres



Isabelle Santenac